



## Assurance-accidents obligatoire (LAA) pour le personnel



**Yvonne Meier**  
Propriétaire d'Yvonne Hair

### Avoir une bonne assurance en cas d'urgence.

«Sandra est employée chez moi à 60% depuis deux ans. Elle aime passer son temps libre à l'extérieur. Sandra est une skieuse confirmée. Malgré tout, elle a fait une mauvaise chute l'hiver dernier et s'est cassé le bras. Il s'en est suivi une incapacité de travail de huit semaines.

Les frais médicaux et la perte de salaire ont alors été couverts par l'assurance-accidents obligatoire que j'avais souscrite pour elle. Après un tel cas d'accident, la prime est normalement augmentée. Cela n'est heureusement pas le cas avec l'assurance LAA de Coiffure Suisse.»

#### Assurance LAA chez d'autres prestataires (moyenne)

Somme salariale pour une femme CHF 48 000.–

**Prime annuelle: CHF 1345.–\***  
(accidents professionnels et non-professionnels)

#### Assurance LAA chez Coiffure Suisse (contrat collectif avec Helsana)

Somme salariale pour une femme CHF 48 000.–

**Prime annuelle: CHF 960.–\***  
(accidents professionnels et non-professionnels)

#### Prestations d'assurance en un coup d'œil:

- Aucune augmentation des primes de contrats individuels en cas de mauvaise évolution des sinistres
- Factures par acompte trimestriel sans majoration pour paiement fractionné

#### Convient pour:

- Les salons de coiffure avec du personnel  
(Conformément à la loi sur l'assurance-accidents, l'employeur est obligé de souscrire une telle assurance pour son personnel.)

#### Autres produits recommandés:

- Assurance-accidents volontaire pour le propriétaire
- Assurance-accidents complémentaire à la LAA pour le personnel et/ou le propriétaire

**Vous  
économisez  
CHF 385.–!**

\*Il s'agit d'un exemple de calcul. Les primes sont calculées individuellement.